

SNPF-Flash-info

Bulletin d'information des pédiatres du mardi 23 avril 2019

Le « Grand débat » national étant achevé, nous vous proposons de participer dans votre région* à un « GRAND DÉBAT DES PÉDIATRES ».

** ou dans votre département pour l'Ile-de-France.*

Le mandat de vos délégués SNPF se termine au printemps. Il faut donc, dès à présent, préparer le mandat suivant, car la pédiatrie est en crise, vous ne l'ignorez pas.

Nous savons qu'un certain nombre de vos délégués ne se représenteront pas, soit parce qu'ils sont retraités et aspirent à autre chose, soit parce qu'ils estiment qu'un ou deux mandats leur suffisent, soit encore parce qu'ils reconnaissent ne s'être pas beaucoup investis dans l'activité syndicale et qu'en fin de compte, cette activité n'est pas pour eux.

Qu'ils souhaitent ou non poursuivre l'aventure, nous avons, **vous avez besoin d'un syndicat** dont le conseil d'administration (CA) soit animé par des pédiatres motivés que vous allez choisir, que vous allez élire.

Quels sont les enjeux de ces élections et donc les tâches qui attendent le prochain CA ?

• Nous étions au début du mandat de l'actuel bureau 2 700 pédiatres; Nous ne sommes plus que 2 600 et quelques. Même si nous ne maîtrisons pas la démographie, nous devons formuler des propositions pour nous y adapter.

• Force est de constater qu'il n'y a que des vieux qui vous défendent; **ça ne peut pas continuer ainsi !**
• La vie syndicale, c'est la politique des petits pas. Le **SNPF** a pu obtenir bien des choses mais on lui reproche sans cesse ce qu'il n'a pas pu obtenir de nos gouvernants.

• **Que signifie pour chacun de vous « être syndiqué » ? Pourquoi payer une cotisation ?**

Pour avoir un service ?Ou pour faire partie d'une communauté professionnelle partageant les mêmes intérêts, les mêmes objectifs, et éventuellement assurant la défense de chacun de ses membres ?

Certains d'entre vous se plaignent de ne pas avoir accès au site en 2019 alors qu'ils ont payé leur cotisation en 2018. Dans le même ordre d'idée certains pourraient dire "cette année je n'ai pas payé mon assurance voiture et ma protection juridique, car l'année dernière je n'ai eu ni accidents ni problèmes ».

• **90 % des médecins laissent le soins aux autres 10 % de financer leur défense syndicale,** ce qui est une explication aux signatures incompréhensibles des conventions de certains syndicats en attente des fonds conventionnels pour survivre, au lieu d'avoir leur indépendance financière.

Le SNPF devrait avoir 100 % d'adhérents de notre confrérie (*terme certes un peu désuet de prime abord mais pourtant d'un sens si pertinent*) compte tenu des agressions et des menaces que les pédiatres libéraux subissent depuis toutes ces années, et ainsi posséder **la puissance de feu** dont elle a besoin.

Mais qu'est-ce donc que la puissance de feu d'un syndicat ?

C'est tout simplement pouvoir faire ou commander des enquêtes ou des sondages. C'est avoir accès à des consultations juridiques. C'est pouvoir se payer des salles de réunion. C'est avoir un stand de représentation dans les congrès. C'est payer un avocat permanent etc...etc...

• On se plaint, parfois à juste titre, que **les grandes centrales** ne nous défendent pas toujours.

Mais **comment le feraient elles s'il n'y a pas de pédiatres en leur sein ?** Il y a des places à prendre aussi bien au SML qu'à la CSMF. A vous de les prendre.

• **Il faut se défendre en région**, à quoi servent les **URPS** au sein desquelles il y a peu (voire pas) de pédiatres ? S'il n'y en a pas, la politique régionale de santé se concevra sans nous, voire contre nous. Les prochaines élections se tiendront en 2020. Il faut des pédiatres dans chaque URPS pour porter la voix de la pédiatrie (et, indirectement, défendre les pédiatres). Les élus URPS le sont sur des listes présentées par les grandes centrales (**CSMF**, **SML**, **FMF**). Il faut donc dès maintenant que des pédiatres se rapprochent des responsables locaux de ces grandes centrales pour se positionner en bonne place sur les listes de candidats qu'elles vont présenter.

• Beaucoup de pédiatres se plaignent de leurs conditions de travail. Mais se rendent-ils compte que les abstentionnistes plombent le système? Ils le plombent en réduisant la crédibilité de ceux qui les défendent, lesquels sont, soit élus par une toute petite portion des pédiatres, soit cooptés lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat et donc pas d'élections. **Cela non plus, ne peut continuer ainsi !**

Nous vous proposons la marche à suivre suivante :

Dès maintenant, rendez-vous massivement dans vos réunions de FMC locale, **harcelez vos délégués** pour que s'organise localement un débat ou vous puissiez exposer vos attentes, vos griefs pourquoi pas, mais aussi vos encouragements au sujet de ce que tout le bureau du **SNPF** a mis en œuvre lors de ses derniers mandats.

Mobilisez-vous afin qu'il y ait plusieurs candidats pour chaque poste de délégué au CA du **SNPF** qui se réunira pour la première fois en septembre prochain.

NB: Même si, officiellement, on fonctionne désormais par grande région, il faudrait idéalement avoir un délégué par « ancienne région », étant entendu que, dans nos statuts, il est prévu un délégué par tranche de 33 pédiatres,

c'est à dire,

<i>de 1 à 33 pédiatres</i>	<i>1 délégué,</i>
<i>de 34 à 66 pédiatres</i>	<i>2 délégués,</i>
<i>de 67 à 99 pédiatres</i>	<i>3 délégués, etc...</i>

Pour l'Ile-de-France, où les pédiatres sont plus nombreux qu'ailleurs, l'idéal serait qu'il y ait au moins un délégué par département, ce n'est pas le cas actuellement.

Discutez localement de tous ces enjeux de ces élections, des évolutions inéluctables de notre métier (spécialité urbaine, avec davantage de sur-spécialités, moins de pédiatrie générale, mais au sein de cette pédiatrie générale, plus de suivi conjoint avec le médecin généraliste, intégration à des CPTS ou plutôt à des équipes de soins spécialisés qui vont se mettre en place . Ces équipes de soins spécialisés correspondront plus à l'activité des médecins spécialistes que les CPTS).

Vous trouverez ci-après 2 tableaux: Le 1^{er} liste **la composition de l'actuel CA**; les membres de l'actuel bureau sont notés en gras. En *gris-italique* ceux qui d'ores et déjà, parce qu'ils viennent de prendre leur retraite, ou sont sur le point de la prendre, ne seront pas candidat au renouvellement de leur mandat.

Le 2^e liste **les délégués URPS** dans chaque région et la grande centrale à laquelle ils sont rattachés.

*Important: Les délégués notés en italique réduit ne soutiennent pas l'action du **SNPF**. Il faut au passage s'interroger sur le sens (s'il y en a un...) que peut prendre la motivation d'un confrère à s'investir dans une URPS, et donc dans une grande centrale horizontale, sans adhérer, ni même s'intéresser de loin à ce que fait le syndicat de sa propre spécialité ; cela reste pour nous parfaitement incompréhensible.*

Pour l'heure, à vous de jouer !

Très cordialement à tous,

D^r Jean-François PUJOL,

D^r Pascale VURPILLAT-ALMANZA,

Secrétaires **g**aux adjoints

D^r Anne PIOLLET, Secrétaire général

D^r Brigitte VIREY, Présidente

MACSF
Le Sou Médical

VIE PROFESSIONNELLE | ÉPARGNE ET RETRAITE | EXERCICE EN GROUPE | VIE PRIVÉE | FINANCEMENT

**POUR MA RCP-PJ,
JE VEUX L'ASSUREUR
QUI A LA PLUS GRANDE
EXPÉRIENCE.**

RCP-PJ
Plus de 15 000 déclarations
de sinistres gérées par an.

3233 Service gratuit
à prix appel macsf.fr

**Nous agissons toujours
dans votre intérêt.**

18_440 - 06/2016 - Crédit photo: Getty Images - Création: CBS/COO

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - SAM - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.

Conseil d'administration du SNPF élu en octobre 2016

Prénom	NOM	(Age)	VILLE	Département	Région	Grande région	
Sophie	BARROIS	(63)	LYON	Rhône	Rhône-Alpes	Auvergne - Rhone-Alpes	
Karine	BELLEMIN	(48)	VILLEURBANNE				
Carine	VERGNES-ROVEL	(45)	LYON				
Marthe	CHALANÇON	(37)	MEYLAN				
Olivier	MARTIN	(62)	ST-PRIEST-EN-JAREZ				
Anne	PIOLLET	(59)	CHAMALIERES	Puy-de-Dôme	Auvergne		
Brigitte	VIREY	(67)	DIJON	Côte-d'Or	Bourgogne	Bourgogne - Franche-Comté	
Pascale	VURPILLAT -ALMANZA	(60)	BESANÇON	Doubs	Franche-Comté		
Eric	VAN MELKEBEKE	(62)	PLOUGUERNEVEL	Côtes-d'Armor	Bretagne		
Fabienne	KOCHERT	(57)	ORLEANS	Loiret	Centre - Val-de-Loire		
<i>NB : Il n'y a plus de délégué SNPF en Corse</i>					Corse		
Dominique	LEMARIÉ-DECHRISTE	(62)	METZ	Moselle	Lorraine	Grand-Est	
Stéphan	MENU-GUILLEMIN	(60)	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Marne	Champagne-Ardennes		
Henri-Pierre	MONTEILLET	(61)	SCHILTIGHEIM	Bas-Rhin	Alsace		
Francis	RUBEL	(65)	HAGUENAU				
François	RISSER	(65)	COLMAR	Haut-Rhin			
Salime	GOULAMHOUSSEN	(63)	MERU	Oise	Picardie	Hauts-de-France	
Henri	KRAUS	(62)	ARRAS	Pas-de-Calais	Nord - Pas-de-Calais		
Jean-François	LIENHARDT	(64)	BONDUES	Nord			
Amine	ARSAN	(74)	PARIS	Paris	Ile-de-France		
Luc	REFABERT	(57)					
Elisabeth	THIEBAUT-PEDRONO	(69)					
Patricia	LUBELSKI	(63)		VERRIERES-LE-BUISSON			Essonne
Nassira	BELAROUSSI	(65)		BOULOGNE-BILLANCOURT			Hauts-de-Seine
Gilles	BELHASSEN	(63)		COLOMBES			
Gérard	JOURNO	(65)		ASNIERES-SUR-SEINE			
Jean-Michel	GOUTET	(69)		SAVIGNY-LE-TEMPLE			Seine-et-Marne
Sylvie	HUBINOIS	(66)		ST-GERMAIN-EN-LAYE			Yvelines
<i>NB : Il n'y a pas de délégué SNPF en Seine-St-Denis, Val de Marne et Val d'Oise</i>							
Gaëtan	de SCHREVEL	(61)	CAEN	Calvados	Basse-Normandie	Normandie	
Farid	MOKDAD	(72)	BERNAY	Eure	Haute-Normandie		
Isabelle	BRINTET	(43)	LORMONT	Gironde	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine	
Jean-François	PUJOL	(58)	LIBOURNE				
Eric	SELLAM	(52)	LIMOGES		Haute-Vienne		Limousin
<i>NB : Il n'y a plus de délégué SNPF en Poitou-Charentes</i>							
Sophie	DIEULANGARD	(60)	MONTPELLIER	Hérault	Languedoc-Roussillon	Occitanie	
Patrice	LEGASAL	(70)	SETE				
Lilianne	CRET	(74)	SABRAN	Gard			
Andréas	WERNER	(56)	VILLENEUVE-LES-AVIGNON				
Germaine	BACHELARD	(59)	CABESTANY	Pyrénées-Orientales			
Patrice	BOUISSOU	(68)	TOULOUSE-CEDEX	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées		
Jacques	CLAVERIE	(67)	TOULOUSE				
Cécile	GUIHENEUF	(49)	ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE	Loire-Atlantique	Pays-de-Loire		
Jean-Claude	FRANCESCHINI	(72)	MARSEILLE	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Jean-Michel	MULLER	(75)	NICE	Alpes-Maritimes			
Gilles	TEULON	(66)	TOULON	Var			
Frédérique	DULORME	(40)	LAMENTIN	Guadeloupe			
<i>NB : Il n'y a toujours pas de délégué SNPF en Martinique, en Guyane, à la Réunion, et à Mayotte. Il n'y en a pas non plus dans les T.O.M.</i>						Autres D.O.M. T.O.M.	

Les pédiatres dans les URPS-ML

Prénom NOM	(Age)	Syndicat	VILLE	Département	Région	Grande région
Sophie BARROIS	(63)	CSMF	LYON	Rhône	Rhône-Alpes	Auvergne - Rhône-Alpes
Agnès DUQUESNE	(61)	CSMF				
Jean STAGNARA	(72)	FMF				
Maryvonne BOUCHARD	(...)	Le SML	ECULLY	Isère		
J.-Louis GUILLON	(64)	FMF	GRENOBLE			
Véronique DESVIGNES	(64)	FMF	CHAMALIERES	Puy-de-Dôme	Auvergne	
Anne PIOLLET	(59)	CSMF				
Brigitte VIREY	(67)	CSMF	DIJON	Côte-d'Or	Bourgogne	Bourgogne - Franche-Comté
Jacques ORBEGOZO	(66)	UC	BESANÇON	Doubs	Franche-Comté	
Eric VAN MELKEBEKE	(62)	Le SML	PLOUGUERNEVEL	Côtes-d'Armor	Bretagne	
Sylvain BELLO	(...)	CSMF	FOUGERES	Ille-et-Vilaine		
Fabienne KOCHERT	(57)	Le SML	ORLEANS	Loiret	Centre-Val de Loire	
NB : Il n'y a pas de pédiatre à l'URPS-ML de Corse					Corse	
Dominique LEMARIÉ-DECHRISTE	(62)	CSMF	METZ	Moselle	Lorraine	Grand-Est
Francis RUBEL	(65)	CSMF	HAGUENAU	Bas-Rhin	Alsace	
François-Marie CARON	(67)	CSMF	AMIENS	Somme	Picardie	Hauts-de- France
J.-François LIENHARDT	(64)	Le SML	BONDUES	Nord	Nord - Pas-de-Calais	
Luc REFABERT	(57)	CSMF	PARIS	Paris	Ile-de-France	
Patricia LUBELSKI	(63)	Le SML	VERRIERES-LE-BUISSON	Essonne		
Sylvie HUBINOIS	(66)	CSMF	ST-GERMAIN-EN-LAYE	Yvelines		
NB : Il n'y a pas de pédiatre à l'URPS-ML de Normandie					Normandie	
J.-François PUJOL	(58)	CSMF	LIBOURNE	Gironde	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Eric SELLAM	(52)	CSMF	LIMOGES	Haute-Vienne	Limousin	
Brigitte HERITIER-FASSEUR	(63)	Le SML	LA-ROCHELLE	Charente-Maritime	Poitou-Charentes	
Patrice LEGASAL	(70)	CSMF	SETE	Hérault	Languedoc-Roussillon	Occitanie
Dominique PROSLIER	(62)	FMF	BEZIERS			
Patrice BOUISSOU	(68)	CSMF	TOULOUSE-CEDEX	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées	
François GASSIN	(77)	Le SML	NANTES	Loire-Atlantique	Pays-de-Loire	
Cécile GUIHENEUF	(49)	Le SML	ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE			
Odile PINARD	(65)	CSMF				
Pascal PINEAU	(65)	CSMF	TRELAZE			
J.-Claude FRANCESCHINI	(72)	Le SML	MARSEILLE	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	
J.-Michel MULLER	(75)	Le SML	NICE	Alpes-Maritimes		
Pierre AZERAD	(78)	UC	CANNES			
Frédérique DULORME	(40)	CSMF	LAMENTIN	Guadeloupe		
Catherine BRATZLAWSKY	(63)	Le SML	ST-DENIS	La Réunion	Réunion - Mayotte	
Serge KAH	(69)	Le SML	STE-CLOTILDE			
NB : Il n'y a pas de pédiatre à l'URPS-ML de Martinique					Martinique	
NB : Il n'y a pas de pédiatre à l'URPS-ML de Guyane					Guyane	

Pour en savoir plus sur les grandes centrales syndicales : [CSMF](#), [SML](#), [FMF](#).

Pour en savoir plus sur les URPS, cliquer sur le nom de chaque région dans le tableau, mais aussi [ici](#).

Lire enfin cet excellent article du "Quotidien du médecin".